



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Aliments du bétail

Question écrite n° 29234

#### Texte de la question

Reponse. - D'un point de vue formel, on ne peut dire que le prix des aliments du bétail à base de céréales inclut le prélèvement de coresponsabilité céréalière : celui-ci n'affecte pas en lui-même le prix des producteurs communautaires. Au demeurant, ce caractère propre ne permet pas d'envisager aisément que les produits de substitution des céréales importées soient soumis au prélèvement, alors que cette solution paraîtrait conforme à l'équité et à la logique économique. Il convient néanmoins d'enrayer le recul de l'utilisation des céréales en alimentation animale. Le Gouvernement a alerté les autorités communautaires : des mesures spéciales doivent intervenir rapidement. La Commission européenne et nos partenaires ont réagi avec faveur. Les dispositions concrètes que les professions intéressées viennent de proposer contribueront à faire aboutir notre demande.

#### Texte de la réponse

Reponse. - D'un point de vue formel, on ne peut dire que le prix des aliments du bétail à base de céréales inclut le prélèvement de coresponsabilité céréalière : celui-ci n'affecte pas en lui-même le prix des producteurs communautaires. Au demeurant, ce caractère propre ne permet pas d'envisager aisément que les produits de substitution des céréales importées soient soumis au prélèvement, alors que cette solution paraîtrait conforme à l'équité et à la logique économique. Il convient néanmoins d'enrayer le recul de l'utilisation des céréales en alimentation animale. Le Gouvernement a alerté les autorités communautaires : des mesures spéciales doivent intervenir rapidement. La Commission européenne et nos partenaires ont réagi avec faveur. Les dispositions concrètes que les professions intéressées viennent de proposer contribueront à faire aboutir notre demande.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Hannoun Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29234

**Rubrique :** Agroalimentaire

**Ministère interrogé :** agriculture

**Ministère attributaire :** agriculture

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 août 1987, page 4477

**Réponse publiée le :** 8 février 1988, page 561